



DIRECTION GENERALE DES POLITIQUES INTERNES
DÉPARTEMENT THÉMATIQUE B
POLITIQUES STRUCTURELLES ET DE COHÉSION



Agriculture et développement rural



Culture et éducation



Pêche



Développement régional



Transport et tourisme



**SITUATION ÉCONOMIQUE,
SOCIALE ET TERRITORIALE
DU DANEMARK**

NOTE



DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES INTERNES DE
L'UNION

DÉPARTEMENT THÉMATIQUE B: POLITIQUES STRUCTURELLES ET
DE COHÉSION

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

SITUATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET TERRITORIALE DU DANEMARK

NOTE

Ce document a été demandé par la Commission du développement régional du Parlement européen.

AUTEUR

Marek Kołodziejski
Département thématique B: Politiques structurelles et de cohésion
Parlement européen
B-1047 Bruxelles
Courriel: poldep-cohesion@europarl.europa.eu

ASSISTANCE ÉDITORIALE

Lea Poljančič

VERSIONS LINGUISTIQUES

Originale: EN
Traduction: FR

À PROPOS DE L'ÉDITEUR

Pour contacter le département thématique ou s'inscrire à sa lettre d'informations mensuelle, veuillez écrire à l'adresse suivante: poldep-cohesion@europarl.europa.eu

Manuscrit achevé en mars 2012.
Bruxelles, © Union européenne, 2012.

Ce document est disponible sur l'internet à l'adresse suivante:
<http://www.europarl.europa.eu/committees/fr/studies.html>

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Les opinions exprimées sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement européen.

Reproduction et traduction autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source, information préalable de l'éditeur et transmission d'un exemplaire à celui-ci.



DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES INTERNES DE
L'UNION

DÉPARTEMENT THÉMATIQUE B: POLITIQUES STRUCTURELLES ET
DE COHÉSION

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

SITUATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET TERRITORIALE DU DANEMARK

NOTE

Résumé

La présente note donne une vue d'ensemble du cadre économique, politique et administratif danois pour la politique de cohésion de l'Union européenne, ainsi que de son cadre de référence stratégique national pour la période 2007-2013.

Ce document présente également un aperçu de la position danoise concernant l'avenir de la politique de cohésion et les priorités de la Présidence de l'Union du 1^{er} janvier au 30 juin 2012.

Cette note a été préparée dans le contexte de la visite de la délégation de la commission du développement régional au Danemark en mars 2012.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABRÉVIATIONS	5
LISTE DES FIGURES	7
LISTE DES TABLEAUX	7
1. DONNÉES ET CHIFFRES CLÉS	9
1.1. Structures politiques et gouvernementales	10
1.2. L'économie	12
2. CADRE INSTITUTIONNEL ET ADMINISTRATIF POUR LA POLITIQUE DE COHESION DE L'UE	15
2.1. Division administrative du Danemark	15
2.2. Gestion des Fonds structurels	18
3. POLITIQUE EUROPEENNE DE COHESION AU DANEMARK 2007-2013	19
3.1. Objectifs et financements	19
3.2. CRSN et programmes opérationnels	20
3.3. Fonds social européen - PO «Plus d'emplois et de meilleure qualité»	22
3.4. Fonds européen de développement régional - PO «Innovation et connaissance»	24
3.5. Coopération territoriale européenne	25
4. PRESIDENCE DANOISE ET POLITIQUE DE COHESION	27
4.1. Programme de la Présidence danoise	27
4.2. Les priorités de la Présidence danoise dans le domaine de la politique de cohésion	29
5. POLITIQUE DE COHESION DE L'UE APRES 2013: LA POSITION DANOISE	31
CONCLUSIONS	33
BIBLIOGRAPHIE	35

LISTE DES ABRÉVIATIONS

CFP	Cadre financier pluriannuel
CRSN	Cadre de référence stratégique national
DEACA	Autorité danoise de l'entreprise et de la construction
DG ECFIN	Direction générale des affaires économiques et financières, Commission européenne
DG REGIO	Direction générale de la politique régionale, Commission européenne
DKR	Couronne danoise
EUR	Euro
FEDER	Fonds européen de développement régional
FSE	Fonds social européen
LAU	Unité administrative locale
LGDK	Local Government Denmark
NEM	Nouvel État membre
NUTS	Nomenclature des unités territoriales statistiques
PME	Petites et moyennes entreprises
POR	Programmes opérationnels régionaux
SND	Stratégie nationale de développement
SPA	Standards de pouvoir d'achat
TI	Technologies de l'information
TIC	Technologies de l'information et de la communication

LISTE DES FIGURES

Figure 1	
Carte du Danemark	9
Figure 2	
Données clés	10
Figure 3	
Taux de chômage au Danemark	14
Figure 4	
Zones admissibles au titre de l'objectif «Compétitivité régionale et emploi» au Danemark, 2007-2013	20
Figure 5	
Fonds structurels pour la période 2007-2013. Ventilation par thème proposée par le Danemark dans ses projets de programmes opérationnels	22

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	
Superficie et population des régions danoises, avril 2011	16
Tableau 2	
Répartition des compétences	18
Tableau 3	
Fonds structurels pour le Danemark en millions d'euros, 2007-2013	19
Tableau 4	
Financement du FSE au Danemark, 2007-2013	23
Tableau 5	
Financement du FEDER au Danemark, 2007-2013	24

1. DONNÉES ET CHIFFRES CLÉS

Figure 1: Carte du Danemark



Source: Eurostat

Le Danemark se situe en Europe du Nord. Au sud, il partage une frontière de 68 km avec l'Allemagne. À l'ouest, au nord et à l'est, le pays est délimité par la mer du Nord et la mer Baltique. En outre, la partie orientale du Danemark est également reliée à la Suède par un pont.

La plus grande partie du pays (70 % de sa superficie) est située sur la péninsule du Jutland et le reste du territoire se compose de 406 îles, dont 78 sont inhabitées. La ligne côtière est longue de 7 314 km au total. Le point culminant se trouve à 170 m au-dessus du niveau de la mer.

Avec une population de 5,56 millions d'habitants, le Danemark est le seizième plus grand pays de l'Union européenne.

Le Royaume du Danemark comprend aussi les régions autonomes du Groenland et des îles Féroé dans l'Atlantique Nord. Ces deux régions sont très autonomes; les îles Féroé et le

Groenland ont acquis une autonomie administrative étendue, respectivement en 1949 et en 2009.

Lors de l'adhésion danoise aux Communautés européennes en 1973, les îles Féroé ont choisi de ne pas en faire partie, tandis que le Groenland a initialement rejoint les Communautés, avant de les quitter en 1985. Actuellement, ces territoires ne sont pas membres de l'Union européenne. Le Danemark, le Groenland et les îles Féroé forment ensemble l'unité du Royaume.

Figure 2: Données clés

Superficie	43 075 km ²
Population	5 560 628
Densité de population (habitants/km ²)	129
Langue officielle	Danois
Devise	Couronne danoise (1 euro = 7,44 couronnes)
PIB par habitant (SPA)	127
Taux de croissance	1,2 %
Taux de chômage	7,6 %
Taux d'inflation	2,7 %
Déficit public	2,2 %*
Dettes publiques	43,7 % du PIB*

Source: Eurostat pour 2011, *Eurostat pour 2010

1.1. Structures politiques et gouvernementales

Le Royaume du Danemark est une **monarchie constitutionnelle**. La reine Margrethe II assume essentiellement des fonctions de représentation. Le pouvoir est principalement entre les mains du Parlement, le Folketing (*Folketinget*), et du gouvernement.

Le système parlementaire danois date de 1848, lorsque la première constitution libérale a mis en place le régime bicaméral de Rigstag (*Rigsdagen*), composé de la chambre basse, le Folketing, et de la chambre haute, le Landsting (*Landstinget*). Toutefois, les deux chambres bénéficiaient officiellement de droits égaux. En 1915, les femmes ont obtenu le droit de vote aux élections législatives danoises.

La constitution de 1953 a aboli le Landsting, et aujourd'hui, le Folketing est l'unique chambre du Parlement. La durée du mandat est de quatre ans, mais le Premier ministre peut convoquer une élection anticipée à tout moment. Si le Folketing adopte une motion de défiance envers le gouvernement, le Premier ministre doit démissionner ou organiser un nouveau scrutin.

Le Folketing est composé de 179 membres, dont 175 sont élus au Danemark, deux au Groenland et deux aux îles Féroé.

Les élections législatives sont organisées selon le système de représentation proportionnelle. Ainsi, 135 sièges sont attribués à 10 circonscriptions et sont répartis équitablement dans tout le pays, les zones faiblement peuplées bénéficiant d'un léger avantage. Quarante sièges supplémentaires sont répartis au niveau national afin de

garantir que les partis dont le soutien est dispersé dans tout le pays, mais qui n'occupent pas de position particulièrement forte dans aucune des régions, aient une chance d'être élus. Ces partis doivent obtenir au moins 2 % du total des votes dans le pays. Ce pourcentage est faible par rapport aux autres pays européens.

Étant donné que le minimum pour être représenté au Parlement est relativement faible, de nombreux partis y envoient généralement des représentants (actuellement 12 partis siègent au Folketing).

En conséquence, il est très difficile de former un gouvernement majoritaire. C'est pourquoi ce sont habituellement des coalitions de centre-droit ou de centre-gauche qui se forment. Depuis 1909, aucun parti n'a remporté la majorité absolue au Folketing.

Le Danemark, contrairement à la majorité des États membres de l'Union, ne prévoit pas que le gouvernement est tenu d'obtenir le vote de confiance du Parlement. Il suffit de ne pas perdre lors du vote de défiance. Par conséquent, les gouvernements qui disposent du soutien de la minorité peuvent travailler efficacement tant qu'ils respectent l'opinion des autres membres du Parlement. La législation est dès lors centrée sur le compromis avec l'opposition, ce qui garantit la stabilité de la législation indépendamment des résultats des élections suivantes.

Les dernières élections ont eu lieu en septembre 2011. Le gouvernement danois actuel est composé d'une coalition de centre-gauche entre les Sociaux-démocrates, le Parti populaire socialiste et le Parti social-libéral d'orientation centriste. La Première ministre est Helle Thorning-Schmidt. Elle est la première femme à être devenue Première ministre du Danemark.

Actuellement, les 12 partis politiques suivants sont représentés au Parlement danois:

- Venstre (Parti libéral) - 47 députés
- Socialdemokratiet (Parti social démocrate) - 44 députés
- Dansk Folkeparti (Parti populaire danois) - 22 députés
- Radikale Venstre (Parti social-libéral) - 17 députés
- Socialistisk Folkeparti (Parti populaire socialiste) - 16 députés.
- Enhedslisten (Liste de l'unité) - 12 députés
- Liberal Alliance (Alliance libérale) - 9 députés
- Det Konservative Folkeparti (Parti conservateur) - 8 députés
- Inuit Ataqatigiit (Groenland) - 1 député
- Siumut (Groenland) - 1 député
- Sambandsflokkurin (îles Féroé) - 1 député
- Javnaðarflokkurin (îles Féroé) - 1 député

La **coalition tripartite** actuelle **ne possède pas la majorité absolue au Parlement** et le gouvernement a besoin du soutien de la Liste de l'unité d'extrême gauche ou de membres d'autres partis de l'opposition. Le gouvernement de centre-gauche cherchera probablement à financer la hausse des dépenses publiques en prélevant des taxes indirectes. Les Sociaux-libéraux tenteront probablement de limiter les augmentations d'impôt pour les entreprises.

Concernant la politique étrangère, la stratégie de longue date du Danemark est basée sur une participation active à l'UE, une relation transatlantique étroite et l'adhésion à l'OTAN et

aux Nations unies. Depuis 2009, l'ancien Premier ministre danois et chef du Parti libéral, Anders Fogh Rasmussen, est Secrétaire général de l'OTAN.

Le Danemark soutient fermement la coopération économique en Europe, mais il est plus réticent en matière d'intégration politique. Par conséquent, depuis le traité de Maastricht en 1992, le Danemark a accumulé quatre **clauses de non-participation à des politiques européennes communes importantes**: l'Union économique et monétaire européenne (et l'euro), la coopération politique en matière de défense, un renforcement de la coopération judiciaire et la citoyenneté de l'Union.

Le nouveau gouvernement envisage de mettre un terme aux clauses de non-participation dans les domaines de la politique étrangère et de sécurité commune et de la justice et des affaires intérieures. La question de l'adhésion à la zone euro ne fait actuellement pas l'objet d'un débat public.

1.2. L'économie

En 2010, le produit intérieur brut danois par habitant s'élevait à 42 500 EUR, ce qui place le Danemark à la deuxième position dans l'UE, juste derrière le Luxembourg¹.

L'économie danoise a commencé à ralentir en 2007 à la suite de la correction du marché de l'immobilier, qui a également provoqué des problèmes bancaires. Amplifiée par la **crise économique** internationale, la récession danoise s'est révélée profonde, avec une baisse de pratiquement 8 % du PIB entre l'automne 2007 et le printemps 2009, ainsi que de fortes retombées sur la situation budgétaire, monétaire et de l'emploi.

Traditionnellement, le Danemark affichait des finances publiques saines, qui présentaient parfois un excédent budgétaire. Toutefois, en raison de la crise économique, le déficit budgétaire de 2012 devrait s'accroître et approcher 6 % du PIB, alors que le déficit était estimé à 3,7 % du PIB en 2011. Il devrait se réduire à partir de 2013, car les investissements publics commencent à diminuer et les impôts indirects sont augmentés. La dette publique devrait augmenter et passer d'environ 43 % du PIB en 2010 à pratiquement 60 % d'ici à 2016, une hausse qui resterait toutefois modérée selon les normes de l'Europe occidentale².

La reprise après la récession de 2008-2009 demeure fragile. La croissance réelle du PIB devrait rester sous la barre de 1 % en 2012 et connaître par la suite une reprise modérée.

Le Danemark ne fait **pas partie de la zone euro** et sa banque centrale (appelée *Nationalbank*) peut appliquer sa politique de taux d'intérêt en toute indépendance. Cependant, l'objectif principal de la politique monétaire est de soutenir l'arrimage de la couronne danoise (DKR) à l'euro. La couronne est arrimée à l'euro à un taux central d'environ 7,46:1 DKR, dans une fourchette de $\pm 2,25$ %. Par conséquent, la banque centrale danoise suit habituellement les décisions de la Banque centrale européenne en matière de taux d'intérêt.

Fin 2011, la devise danoise a été réévaluée à la suite des crises de la dette dans la zone euro. En réaction, la *Nationalbank* a réduit ses taux d'intérêt en novembre et décembre 2011 et devrait en faire de même en 2012. La deuxième opération était plus particulièrement destinée à réduire la pression sur l'arrimage de la couronne à l'euro³.

¹ Eurostat - PIB et composantes principales - Prix actuels pour 2010.

² «Country Report. Denmark», Economist Intelligence Unit, janvier 2012.

³ Ibidem.

Traditionnellement, le Danemark présentait un faible taux d'inflation. En 2008, ce dernier a toutefois augmenté jusqu'à 3,8 %. Globalement, l'inflation devrait baisser et passer d'une moyenne de 2,7 % en 2011 à environ 2,2 % en 2012.

Le secteur agricole danois, du point de vue historique, est très robuste. Sa production dépasse largement les besoins du pays et, jusqu'au milieu des années 60, les produits agricoles constituaient la catégorie la plus importante des exportations danoises.

Cependant, le développement industriel rapide du XX^e siècle a changé la situation. En 2010, l'agriculture, la pêche et l'industrie extractive généraient 4,5 % du PIB. Les principaux produits agricoles sont la viande, le lait, les céréales, les graines et le poisson.

L'industrie danoise représente 19 % du PIB. Les secteurs les plus importants sont l'équipement pour l'industrie et la construction, l'agroalimentaire, l'électronique, les produits chimiques, les produits pharmaceutiques, les meubles, les textiles, les éoliennes et les bateaux.

Le Danemark possède relativement peu de ressources naturelles. Seules de faibles réserves de pétrole et de gaz ont été découvertes en mer du Nord dans les années 60.

En 2010, les **exportations** danoises ont atteint 73,6 milliards d'EUR et dépassé de 9,4 % le niveau observé lors de la crise en 2009, où elles ont chuté de 15,3 %. Elles étaient toujours environ 7 % moins élevées qu'en 2008. Les **importations** danoises en 2010 (pour une valeur de 64,2 milliards d'EUR) ont augmenté de 8,3 % par rapport à 2009. Cependant, ce niveau était environ 13,6 % moins élevé qu'en 2008. Le Danemark présente un excédent commercial qui a atteint 9,4 milliards d'EUR en 2010⁴.

Depuis le milieu des années 60, les exportations industrielles danoises dépassent les exportations agricoles. En 2010, les marchandises danoises les plus exportées étaient: la production industrielle/les biens manufacturés (73,3 %, dont 21,4 % étaient des machines et des instruments et 26 % étaient des carburants, des produits chimiques, etc.), les produits agricoles et autres destinés à la consommation (18,7 %; en 2009, la viande et les produits à base de viande représentaient 5,5 % des exportations totales, le poisson et les produits à base de poisson, 2,9 %). Pour les importations, les produits principaux étaient: les matières premières et biens intermédiaires (37,4 %), les biens de consommation (17,9 %), le capital d'exploitation (21,7 %), l'équipement de transport (9,7 %) et les carburants, 8,0 %⁵.

Les principaux marchés du Danemark sont l'Allemagne (16,8 %), la Suède (13,4 %), le Royaume-Uni (8 %), les États-Unis (6,1 %) et la Norvège (5,9 %). L'Allemagne est le premier fournisseur du Danemark (20,7 %), devant la Suède (13,3 %), les Pays-Bas (7,2 %) et le Royaume-Uni (6 %) ⁶.

Les entreprises danoises les plus renommées sont LEGO (jouets), Danfoss (thermostats), Grundfos (pompes) et A.P. Møller-Mærsk (transport maritime).

Le Danemark possède un taux de **chômage** inférieur à la moyenne européenne, qui était inférieur à 4 % jusqu'en 2008. Malheureusement, en raison de la crise économique, il a augmenté jusqu'à 7,6 % en 2011. De manière générale, les taux de chômage des femmes et des hommes présentent un niveau comparable. Le taux d'emploi a chuté de 79,8 % en 2008 à 76,1 % en 2010, les jeunes étant le plus particulièrement touchés⁷. Le taux de chômage des jeunes (moins de 25 ans) a augmenté de 7,5 % à 14,2 % en 2011.

⁴ Eurostat pour 2010.

⁵ Département d'État des États-Unis.

⁶ Eurostat pour 2010.

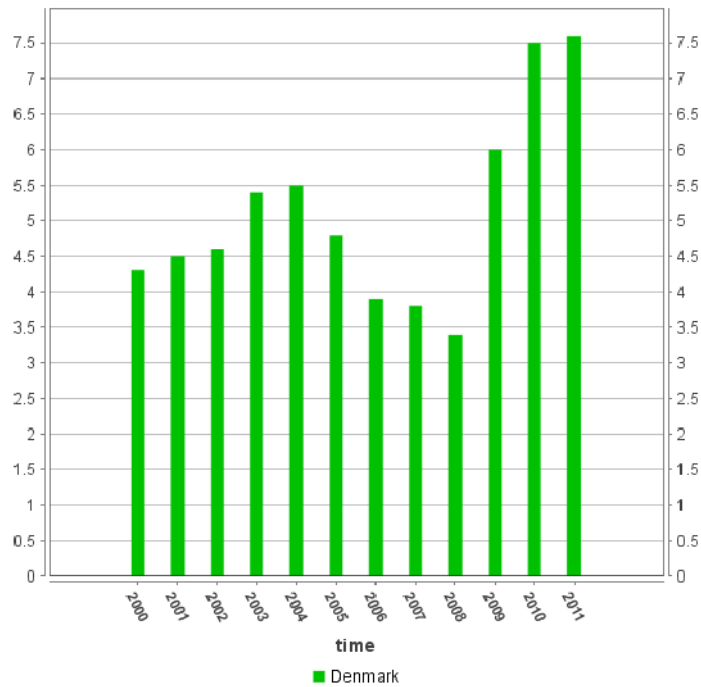
⁷ DG REGIO.

Figure 3: Taux de chômage au Danemark

Unemployment rate by gender

%

Total



Source: Eurostat

Légende:

Unemployment rate by gender - Taux de chômage

Time - année

Denmark - Danemark

Le Danemark est fier de son système de régulation du marché de l'emploi appelé **flexicurité**. Les employeurs danois peuvent licencier les employés avec un préavis très court, mais l'État offre à ces derniers un très bon soutien (formation et allocations de chômage). Cette flexibilité encourage les employeurs à engager de nouveaux membres du personnel lorsque ces derniers peuvent contribuer au développement de la société et garantir sa compétitivité.

2. CADRE INSTITUTIONNEL ET ADMINISTRATIF POUR LA POLITIQUE DE COHESION DE L'UE

2.1. Division administrative du Danemark⁸

Le Danemark est un État unitaire qui possède trois niveaux d'administration. Le Danemark est divisé en **5 régions** (*regioner*) et un total de **98 communes** (*kommuner*). Cette structure a été instaurée par **la réforme structurelle** à partir de 2007, qui a mis en place une nouvelle division des régions et des communes, une nouvelle répartition des tâches entre les communes, les régions et l'État, ainsi qu'un nouveau système de financement.

Figure 3: Régions danoises



Source: «*The Regions in Brief*», Danish Regions, 2012

Légende:

The five régions - Les cinq régions
 North Denmark Region - Région du Nord du Danemark
 Central Denmark Region - Région du centre du Danemark
 Region of Southern Denmark - Région du Danemark du Sud
 Region Zealand - Région de Seeland
 Capital Region of Denmark - Région de la capitale du Danemark

⁸ Ce chapitre se base principalement sur les informations issues du site internet de l'organisation Danish Regions et du site internet du ministère de la santé danois.

La réforme structurelle a remplacé la majeure partie des programmes de remboursement par les aides d'État générales, appelées les **transferts globaux**, et les mécanismes de péréquation financière entre les communes riches et les communes pauvres ont été renforcés. Le nombre de niveaux de taxation est passé de trois à deux. Les régions ont perdu leur droit d'imposer des taxes et, par conséquent, elles sont en partie financées par les communes et en partie par l'État⁹.

Les 5 nouvelles régions ont été créées le 1^{er} janvier 2007 et ont remplacé les 13 anciens comtés (*amter*). Les règles qui régissent leur fonctionnement sont établies dans **la loi sur le gouvernement régional**.

Les régions danoises, qui correspondent au niveau NUTS 2, diffèrent de par leur géographie physique, leur superficie et leur population. À titre d'exemple, plus de 30 % des habitants du Danemark vivent dans la région de la capitale du Danemark, qui est en même temps la plus petite du point de vue de la superficie.

Tableau 1: Superficie et population des régions danoises, avril 2011

Région	Population	Superficie en km ²	Habitants par km ²
Capitale (<i>Hovedstaden</i>)	1 702 388	2 561	665
Seeland (<i>Sjælland</i>)	819 071	7 273	113
Danemark du Sud (<i>Syddanmark</i>)	1 200 858	12 191	99
Jutland central (<i>Midtjylland</i>)	1 262 115	13 142	96
Jutland du Nord (<i>Nordjylland</i>)	579 787	7 931	73
Total	5 564 219	43 098	129

Source: «*The Regions in Brief*», Danish Regions, 2012

Les régions danoises sont gouvernées par les conseils régionaux (*regionsråd*). Chaque conseil régional est composé de 41 membres, élus pour un mandat de quatre ans lors des élections générales régionales. Celles-ci sont organisées le même jour que les élections du gouvernement local. Les conseils régionaux choisissent leur président parmi leurs membres. Les conseils régionaux disposent d'une grande liberté pour désigner l'administration régionale. Cependant, ils sont tenus d'élire leurs comités d'entreprise, qui doivent être composés de 11 à 19 membres. Ces comités sont chargés de l'administration de l'économie et du personnel des régions ainsi que de la préparation du projet de budget régional.

Les conseils régionaux sont tenus de mettre également sur pied un comité de contact, composé du président du conseil régional et des maires des communes de ces régions. Le président du conseil régional assume la fonction de président du comité de contact.

Les cinq régions sont principalement responsables du **système de soins de santé**. Les régions sont également chargées d'une série de tâches spécifiquement définies, dont la réalisation au niveau régional est plus appropriée. Parmi celles-ci, citons les matières liées au développement et à la croissance au niveau régional, ainsi qu'aux institutions spécialisées dans l'enseignement et les matières sociales.

⁹ <http://www.im.dk/English/Municipalities-regions/Structural-reform.aspx>

Les régions n'ont pas le droit d'imposer leurs propres taxes. En revanche, un système de financement spécial a été mis en place avec la contribution financière de l'État et des communes. La majeure partie du budget des régions est allouée au service national de santé. Ce dernier est financé par un impôt national (que les régions ne peuvent pas influencer) combiné à des fonds supplémentaires provenant à la fois du gouvernement et des communes.

En 2007, les communes plus petites (*kommuner*) ont été fusionnées en entités plus grandes, ce qui a réduit le nombre de communes de 271 à 98. Ces nouvelles communes correspondent au niveau LAU 1 (anciennement NUTS 4). Seules les communes sont considérées comme des **autorités locales**. La plupart des communes ont une population supérieure à 20 000 habitants, ce qui leur confère une viabilité financière et professionnelle.

Les règles qui régissent le gouvernement local sont définies dans **la loi sur le gouvernement local**. Les communes sont dirigées par les conseils locaux, élus pour un mandat de quatre ans lors des élections du gouvernement local. Les communes sont tenues de désigner un comité des finances et d'instaurer d'autres comités permanents si nécessaire. Ces comités sont responsables de la préparation et de la mise en œuvre des décisions du conseil, ainsi que de l'administration des fonctions des autorités locales. Ils prennent également des décisions au nom du conseil. Le conseil local peut mettre sur pied des comités consultatifs¹⁰.

Le chef de l'autorité locale est le maire, qui préside le conseil et le comité des finances. Le maire est élu par le conseil parmi ses membres pour un mandat de quatre ans. Le maire est responsable de la gestion quotidienne de l'administration du conseil. Il ou elle assume également certaines fonctions d'État, dans le cas de mariages civils par exemple.

Le conseil communal dispose d'une grande liberté quant à l'organisation de son administration et il peut décider du type de structure de gestion qu'il favorise, des attributions de chaque département et de l'organisation de chaque unité.

Les responsabilités des autorités locales ne sont pas toutes définies par la loi. Certaines tâches sont basées sur le **règlement de l'autorité communale**, qui constitue un ensemble de principes tacites relatifs aux responsabilités non statutaires des autorités locales. Le règlement prévoit que les tâches effectuées ou soutenues par les autorités locales doivent présenter certains avantages pour les citoyens locaux. Les autorités locales ne doivent pas effectuer de tâches qui ont été transférées à d'autres autorités et le soutien ne doit pas être accordé à des particuliers ou à des entreprises individuelles. Un exemple classique d'une tâche qui doit être effectuée par une autorité locale, conformément au règlement de l'autorité communale, concerne les initiatives liées aux activités récréatives, culturelles et sportives¹¹.

Les communes sont responsables de la plupart des tâches liées au bien-être. Elles sont devenues le principal point d'accès des citoyens au secteur public. Les responsabilités des communes comprennent les soins de santé préventifs, les services sociaux, les transports collectifs et les routes, ainsi que l'emploi.

Au niveau national et européen, les communes et les régions danoises sont représentées par leurs propres organisations: les communes par Local Government Denmark - LGDK (*Kommunernes Landsforening*) et les régions par Danish Regions (*Danske Regioner*). Ces organisations délèguent leurs représentants au **Comité des régions** de l'Union européenne. LGDK compte 6 membres qui représentent les communes danoises, tandis que 3 membres de Danish Regions siègent au Comité des régions.

¹⁰ <http://www.im.dk/English/Municipalities-regions.aspx>

¹¹ <http://www.im.dk/English/Municipalities-regions/Municipal-authority-rules.aspx>

Tableau 2: Répartition des compétences

Niveau de gouvernement	Attributions
Régions (<i>regioner</i>)	Fonctionnement des hôpitaux, organisation des secteurs de la formation continue, développement régional, établissements spéciaux et enseignement spécial, services psychiatriques, planification des transports publics, assainissement de la pollution des sols et développement du tourisme
Communes (<i>kommuner</i>)	Planification environnementale, routes et transports publics, gestion des déchets, écoles et soins des personnes âgées, emploi, politique commerciale et régionale, culture, affaires sociales, responsabilité de la prévention et de la réhabilitation

Source: «The Committee of the Regions and the Danish Presidency of the Council of the European Union - 2012», Comité des régions, février 2012

Les 5 régions danoises comptent chacune un office administratif de l'État (*statsforvaltning*), qui n'est pas subordonné aux conseils régionaux. Ces offices supervisent les activités quotidiennes des communes et des régions et fonctionnent comme une instance d'appel pour les citoyens qui désirent se plaindre d'une décision de la commune ou de la région. La supervision des gouvernements locaux et régionaux est réalisée uniquement d'un point de vue juridique. Ces offices ne statuent pas sur le fait que les décisions des instances locales ou régionales sont justes et correctes tant qu'elles respectent la loi.

2.2. Gestion des Fonds structurels

Depuis la réforme structurelle de 2007, le système danois de gestion des Fonds structurels est **relativement décentralisé**. L'autorité qui assume la responsabilité générale de la politique de cohésion est l'Autorité danoise de l'entreprise et de la construction - DEACA (*Om Erhvervs- og Byggestyrelsen*), qui est sous la tutelle du ministère de l'économie et des affaires commerciales.

Toutefois, l'ensemble du processus de préparation des documents stratégiques nécessaires à la gestion des Fonds structurels est basé sur le partenariat avec les partenaires locaux et régionaux. La DEACA coopère avec les 6 forums régionaux sur la croissance. Ces forums sont instaurés par les régions danoises et sont composés de représentants des autorités locales et régionales, de l'industrie, des partenaires sociaux et de l'enseignement. Les forums régionaux sur la croissance sont les acteurs régionaux des Fonds structurels qui sont habilités à faire des recommandations concernant l'utilisation de ces fonds.

Chaque année, les 6 forums régionaux sur la croissance donnent la priorité à des projets et des activités qui représentent environ 65 millions d'EUR, provenant à la fois du FEDER et du FSE. Ces fonds sont employés en fonction de la stratégie de développement commercial de chaque région¹².

Au niveau central, les actions des Fonds structurels de l'UE sont coordonnées par le Conseil national de la croissance (*Om Danmarks Vækstråd*). Cet organe favorise la coordination entre la stratégie nationale de croissance et les stratégies régionales de développement commercial définies par les forums régionaux sur la croissance.

¹² Danish Regions - <http://www.regioner.dk/>

3. POLITIQUE EUROPEENNE DE COHESION AU DANEMARK 2007-2013

3.1. Objectifs et financements

Pour la période 2007-2013, le Danemark s'est vu attribuer un financement de **613 millions d'EUR**¹³ dans le cadre de la politique de cohésion :

- **510 millions d'EUR pour l'objectif «Compétitivité régionale et emploi»**
- **103 millions d'EUR pour l'objectif «Coopération territoriale européenne».**

Afin de compléter l'investissement de l'UE au titre du cadre de référence stratégique national (CRSN), la contribution nationale danoise devrait atteindre 327 millions d'EUR de fonds publics et 183 millions d'EUR de fonds privés. Par conséquent, le montant total disponible pour les activités de la politique de cohésion s'élève à pratiquement 1,2 milliard d'EUR.

Le Danemark a traduit les grandes priorités du CRSN en **2 programmes opérationnels** (PO):

- **innovation et connaissance** (255 millions d'EUR, FEDER);
- **plus d'emplois et de meilleure qualité** (255 millions d'EUR, FSE).

Tableau 3: Fonds structurels pour le Danemark en millions d'euros, 2007-2013

Objectif	Fonds	UE	Public national	Privé national	Total
Compétitivité régionale et emploi	FEDER	255	157	98	510
	FSE	255	170	85	510
Total pour la compétitivité régionale et l'emploi		510			
Total pour la coopération territoriale européenne ¹⁴	FEDER	103	-	-	103
Total		613	327	183	1123

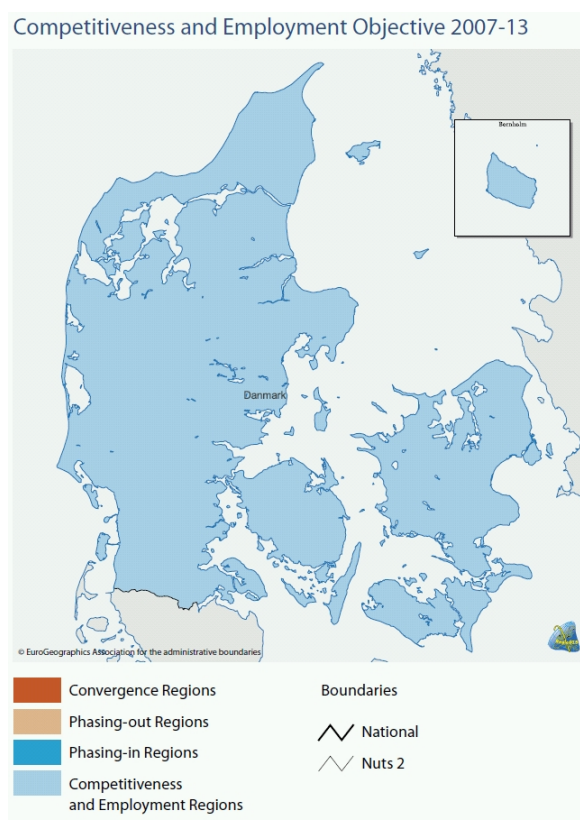
Source: Commission européenne, DG REGIO

Au cours de la période de programmation 2007-2013, toutes les régions danoises sont admissibles à une aide au titre de l'objectif «Compétitivité régionale et emploi».

¹³ Sauf mention contraire, tous les chiffres de cette section sont issus du site internet de la DG REGIO.

¹⁴ Chaque programme de coopération territoriale prévoit un cofinancement d'au moins 15 % de tout État membre participant.

Figure 4: Zones admissibles au titre de l'objectif «Compétitivité régionale et emploi» au Danemark, 2007-2013



Source: Commission européenne, DG REGIO

Légende:

Competitiveness and Employment Objective 2007-13 - Objectif «Compétitivité et emploi», 2007-2013

Convergence Regions - Régions de convergence

Phasing-out Régions - Régions en phase de suppression progressive des aides (phasing-out)

Phasing-in Regions - Régions en phase d'instauration progressive des aides (phasing-in)

Competitiveness and Employment Regions - Régions de compétitivité et d'emploi

Boundaries - Frontières

National - Nationales

3.2. CRSN et programmes opérationnels¹⁵

Comme prévu dans le **cadre de référence stratégique national** danois, le financement de l'UE sera investi dans quatre moteurs stratégiques de croissance:

- **ressources humaines** - axé sur le développement des ressources humaines. Les actions visent à compléter les qualifications de la main-d'œuvre et à développer les compétences de gestion (par des formations, le renforcement de l'innovation dans les entreprises et la promotion d'une meilleure utilisation des nouvelles technologies) et l'accroissement de l'emploi et des activités professionnelles non salariées (par le renforcement des compétences, le soutien de l'entrepreneuriat et la promotion du «vieillessement actif» et de formes de travail flexibles);
- **innovation** - axé sur le soutien des conditions d'une innovation durable fondée sur le marché. Les actions consistent à renforcer la collaboration entre les entreprises et

¹⁵ Sauf mention contraire, ce chapitre est basé sur les informations issues du site internet de la DG REGIO.

les institutions de la connaissance, la compétence par groupe et la capacité des entreprises à exploiter les nouvelles connaissances;

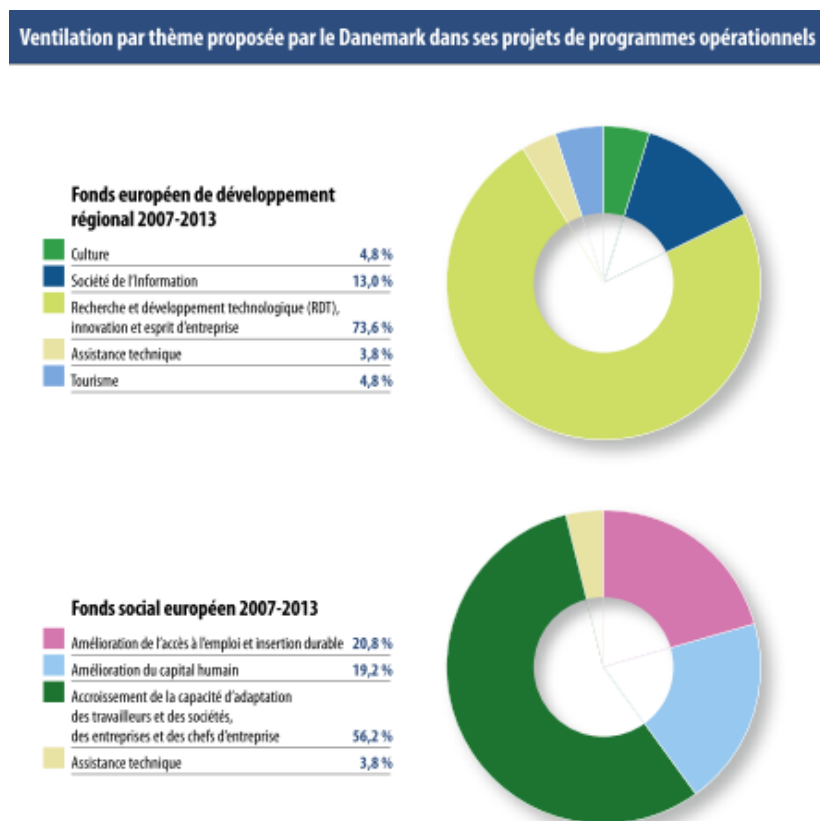
- **utilisation de nouvelles technologies** - axé sur l'amélioration de l'emploi, du transfert, de l'accès et de l'échange de nouvelles technologies. Les actions consistent en la création de l'infrastructure TIC (technologies de l'information et de la communication), la numérisation des services du secteur public et l'augmentation du recours aux TIC dans les établissements scolaires;
- **entreprenariat** - axé sur l'aide aux nouvelles entreprises. Les actions consistent à proposer des conseils de spécialistes, l'accès au capital, la création de réseaux et le développement des compétences entrepreneuriales.

Le CRSN danois prévoit un engagement significatif en faveur du traité de Lisbonne en matière d'emploi et de croissance, dans la mesure où il consacre directement une partie substantielle (92 %) de son investissement à des éléments de la stratégie de Lisbonne.

Afin de mesurer l'incidence de la politique de cohésion de l'UE, le Danemark a fixé plusieurs objectifs pour son CRSN, qui doivent être réalisés d'ici 2013:

- le taux d'emploi doit être de 72,7 % (par rapport à 72,6 % en 2005);
- 30 % des personnes âgées de 25 à 64 ans doivent participer à des activités de formation dans les quatre semaines qui précèdent la date d'inscription (environ 27 % en 2005);
- 45 % des ouvriers non qualifiés âgés de 25 à 64 ans doivent participer à des activités de formation dans l'année qui précède la date d'inscription (environ 41 % en 2005);
- au moins la moitié des entreprises danoises devraient être innovantes (une hausse de 10 % par rapport à 2000);
- le Danemark doit faire partie des cinq pays les plus innovants de l'UE (9^e place actuellement);
- Le taux de pénétration des TIC dans les sociétés danoises doit être supérieur à 75 % (56 % en 2005).

Figure 5: Fonds structurels pour la période 2007-2013. Ventilation par thème proposée par le Danemark dans ses projets de programmes opérationnels



Source: Commission européenne, DG REGIO

3.3. Fonds social européen - PO «Plus d'emplois et de meilleure qualité»¹⁶

Le Danemark possède le plus faible financement du FSE par habitant dans l'Union européenne et le quatrième budget du FSE le moins élevé après le Luxembourg, Malte et Chypre. Le PO du Danemark pour le FSE «Plus d'emplois et de meilleure qualité» se concentre sur le développement d'une main-d'œuvre plus nombreuse et plus qualifiée pour les entreprises danoises. Son objectif est de faire du Danemark un pays disposant d'un enseignement de classe mondiale, une société à la pointe de la connaissance, innovante et entreprenante. Dans ce cadre plus large, le PO «Plus d'emplois et de meilleure qualité» cherche à améliorer le capital humain en tant que moteur de croissance et adopte une approche basée sur l'entreprise. Celle-ci compte 2 priorités majeures:

Priorité 1: Une main-d'œuvre qualifiée (emplois de meilleure qualité)

Cette priorité vise à améliorer les qualifications des travailleurs danois, qu'ils aient un emploi ou non. Les objectifs sont les suivants:

- améliorer les qualifications de la main-d'œuvre et rendre les compétences de gestion professionnelle plus accessibles aux entreprises;

¹⁶ Sauf mention contraire, ce chapitre est basé sur les informations issues du site internet du «FSE dans les États membres - Danemark»: <http://ec.europa.eu/esf/main.jsp?catId=376&langId=fr>.

- intensifier les efforts d'innovation des entreprises danoises, par exemple par la collaboration des établissements consacrés à la connaissance des entreprises, le renforcement des compétences par groupe et des actions visant à améliorer la capacité des entreprises à exploiter les nouvelles connaissances;
- améliorer l'utilisation des nouvelles technologies par la main-d'œuvre des secteurs public et privé. Les fonds du FSE soutiennent les compétences de la main-d'œuvre en matière de technologies de l'information, nécessaires aux entreprises et aux administrations pour réaliser pleinement les bénéfices des investissements dans les technologies de l'information.

Priorité 2: **Expansion de la main-d'œuvre (plus d'emplois)**

Cette priorité vise à amener davantage de personnes à travailler. Elle cherche à supprimer les obstacles à la participation de la main-d'œuvre, par exemple chez les travailleurs plus âgés, les immigrants et les personnes handicapées. Les objectifs sont les suivants:

- une main-d'œuvre plus importante - par l'introduction de pratiques de travail plus flexibles, une meilleure utilisation des compétences existantes et la création de nouvelles compétences (par exemple grâce à des cours de langue pour les immigrants);
- encourager l'entrepreneuriat - par l'encouragement de l'entrepreneuriat et le soutien aux jeunes sociétés entrepreneuriales et innovantes, par exemple à l'aide de réseaux régionaux et de services de consultance spécialisés;
- plus de nouvelles technologies pour plus d'emplois - en favorisant l'utilisation des nouvelles technologies dans l'enseignement, dans les programmes de formation internes et dans les processus de recrutement, en particulier dans les zones qui rencontrent des difficultés structurelles;

Tableau 4: Financement du FSE au Danemark, 2007-2013

Axe prioritaire	Financement communautaire	Participation nationale	Financement total
Main-d'œuvre qualifiée (Emplois de meilleure qualité)	178 911 569	178 911 569	357 823 138
Extension de la main-d'œuvre (Plus d'emplois)	66 172 772	66 172 772	132 345 544
Assistance technique	9 704 278	9 704 278	19 408 556
TOTAL	254 788 619	254 788 619	509 577 238

Source: Commission européenne, DG REGIO

3.4. Fonds européen de développement régional - PO «Innovation et connaissance»

La majeure partie du financement du Fonds européen de développement régional au Danemark est attribuée par l'intermédiaire du PO «Innovation et connaissance». Alors que les activités du fonds social se concentrent autour de deux pôles, les activités du fonds régional sont centrées sur une seule et unique priorité: **l'innovation et la connaissance**. L'objectif de ce fonds est de veiller à ce que les entreprises danoises disposent de bonnes conditions-cadres en matière d'entrepreneuriat, d'innovation et d'utilisation des nouvelles technologies.

Les ressources des Fonds structurels sont allouées aux six forums régionaux sur la croissance selon la clé de répartition suivante:

- 90 % des ressources (à l'exclusion de l'assistance technique) sont alloués sous la forme d'un montant fixe aux six forums sur la croissance, en fonction des critères socio-économiques suivants:
 - le pourcentage de la population totale des zones périphériques du Danemark représenté par la région (pondération de 45 %);
 - le pourcentage de la population totale du Danemark représenté par la région (pondération de 40 %);
 - le pourcentage du nombre total de personnes sans emploi au Danemark représenté par la région (pondération de 10 %);
 - le pourcentage du nombre total de personnes qui n'ont pas suivi de formation professionnelle pour un emploi en particulier au Danemark représenté par la région (pondération de 5 %);
- 10 % des ressources (à l'exclusion de l'assistance technique) sont alloués aux forums sur la croissance sur une base concurrentielle.

Ces 10 % des ressources qui sont alloués aux forums sur la croissance sur une base concurrentielle, tout comme les 90 % restant, seront affectés selon les recommandations des forums régionaux sur la croissance.

Le PO «Innovation et connaissance» vise trois des moteurs de croissance définis dans le CRSN et qui sont particulièrement pertinents dans le contexte du FEDER:

- innovation, partage et renforcement des connaissances;
- établissement et développement de nouvelles entreprises;
- utilisation des nouvelles technologies.

Tableau 5: Financement du FEDER au Danemark, 2007-2013

Axe prioritaire	Financement européen	Participation nationale	Financement total
Innovation et connaissance	245 084 342	245 084 342	490 168 684
Assistance technique	9 704 278	9 704 278	19 408 556
TOTAL	254 788 620	254 788 620	509 577 240

Source: Commission européenne, DG REGIO

3.5. Coopération territoriale européenne

Le FEDER contribue également au financement de l'objectif de la coopération territoriale européenne, composé de trois volets: transfrontalier, transnational et interrégional. Le Danemark participe aux 10 programmes de coopération territoriale:

- Quatre **programmes transfrontaliers** avec d'autres États membres de l'UE:
 - «Öresund, Kattegatt, Skagerrak» (avec la Suède et la Norvège)
 - «Syddanmark-Schleswig-K.E.R.N.» (avec l'Allemagne)
 - «Fehmarnbeltregion (Sjælland-Ostholstein-Lübeck-Plön)» (avec l'Allemagne)
 - «Baltique du Sud» (avec l'Allemagne, la Suède, la Lituanie et la Pologne)
- Deux **programmes transnationaux** qui couvrent des régions de coopération plus vastes:
 - «Mer du Nord»
 - «Mer Baltique»
- Quatre **programmes de coopération interrégionaux**: INTERACT II, URBACT II, ESPON et INTERREG IVC (budget total pour l'ensemble des 27 États membres de l'UE: 443 millions d'EUR).

Au cours de la période 2007-2013, le Danemark recevra 103 millions d'EUR pour ces activités.

4. PRESIDENCE DANOISE ET POLITIQUE DE COHESION

4.1. Programme de la Présidence danoise

Au cours du premier semestre de 2012, le Danemark assure la Présidence du Conseil de l'Union européenne. Il s'agit déjà de la septième fois que le Danemark exerce la Présidence de l'UE depuis qu'il a rejoint la Communauté européenne en 1973. Le Danemark a endossé ce rôle après deux nouveaux États membres, la Hongrie et la Pologne, et sera remplacé par un autre nouvel État membre, Chypre.

La Présidence danoise coïncide avec la deuxième vague de la crise financière et de la crise des finances publiques dans plusieurs États membres. Les questions liées au rétablissement des finances publiques, au nouveau pacte fiscal ainsi qu'à la reprise et à la croissance économiques sont au centre du débat politique.

Le programme de la Présidence danoise comporte quatre priorités fondamentales:

- une Europe responsable;
- une Europe dynamique;
- une Europe verte;
- une Europe sûre.

La priorité concernant une **Europe responsable** est consacrée aux questions liées à la crise financière et fiscale actuelle. Le renforcement de la discipline fiscale dans l'UE occupe une place très importante dans le calendrier de la Présidence danoise. Les négociations sur le **pacte fiscal**, entamées par la Présidence danoise, ont continué et se sont conclues lors du sommet européen des 1^{er} et 2 mars 2012. Un autre élément important de cette priorité est la création du **mécanisme de stabilité européen** qui offrira un appui financier aux pays de l'UE rencontrant de grandes difficultés financières. Cet instrument remplacera le mécanisme européen de stabilisation financière et le mécanisme européen de stabilité financière, actuellement en place.

Si elles sont moins visibles en raison de la priorité élevée des questions fiscales et de la crise grecque, les négociations sur le futur **cadre financier pluriannuel** (CFP) 2014-2020 sont néanmoins essentielles. Il semble irréaliste de clôturer les négociations au cours des 6 premiers mois de 2012, mais la Présidence danoise cherche à faire progresser les négociations autant que possible.

Parmi les autres actions importantes en réponse à la crise économique, citons le renforcement de la réglementation et de la supervision des marchés financiers, et notamment la révision des exigences de capital et de liquidité pour les établissements de crédit, qui transpose les normes de Bâle III dans la législation de l'UE.

La priorité concernant une **Europe dynamique** se concentre sur le développement futur du **marché unique** afin de réaliser pleinement son potentiel de croissance. La Présidence danoise continue à travailler sur la réforme du système commun de brevet européen, qui est considérée comme essentielle pour la compétitivité et la croissance européennes, et elle met l'accent sur les domaines clés suivants:

- un marché unique numérique;
- la dimension sociale du marché unique;
- les passations de marchés publics;

- une normalisation efficace;
- de meilleures conditions-cadres pour les entreprises et les consommateurs;
- un marché intérieur de l'énergie.

La Présidence danoise considère que le renforcement du **marché unique de la connaissance**, un marché **compétitif**, constitue un élément primordial de cette priorité. Elle cherche à faire progresser les négociations sur la prochaine génération de programmes en matière d'enseignement, de recherche et d'innovation, afin d'intensifier les interconnexions entre ces domaines. Le Danemark soutient activement les préparations en vue de la mise en œuvre du nouveau programme-cadre pour la recherche et l'innovation: «Horizon 2020».

Dans le cadre de cette priorité, la Présidence danoise encourage également **la croissance et le développement durables**, avec l'appui de la politique de cohésion, le soutien du **marché du travail**, la santé, le «marché du travail qui a besoin de tous», qui garantira la main-d'œuvre qualifiée nécessaire à l'économie européenne (y compris l'intégration des immigrants) et le soutien à la **politique commerciale commune** afin de créer de meilleures conditions pour les entreprises européennes. Ces activités devraient asseoir davantage la position des entreprises européennes sur les marchés intérieurs et extérieurs et transférer les bénéfices de la croissance aux citoyens.

La priorité concernant une **Europe verte** se concentre sur l'encouragement de la croissance durable. Elle nécessite l'adoption de méthodes de production efficaces dans l'utilisation des ressources, de solutions de remplacement écologiques et efficaces dans l'utilisation des ressources, ainsi que le développement de systèmes de transport bien connectés qui réduiront les pollutions.

Le soutien à une meilleure efficacité énergétique et la **future politique en matière d'énergie et de climat** sont importants dans le cadre de cette priorité. La Présidence danoise déploie des efforts en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, domaine dans lequel la directive sur l'efficacité énergétique constitue une priorité essentielle. La garantie des investissements dans les technologies économes en énergie et de l'intensification de la production d'énergie renouvelable est jugée importante. La Présidence œuvre à encourager le bon fonctionnement du **marché intérieur de l'énergie**, par le renforcement de l'infrastructure énergétique européenne. Cela contribuera à encourager la concurrence, à proposer aux consommateurs et aux sociétés des prix plus bas pour l'électricité et à permettre une intégration moins complexe et moins coûteuse des quantités toujours plus grandes d'énergie renouvelable dans le réseau énergétique.

La priorité concernant une **Europe sûre** se concentre sur le renforcement de la coopération entre les États membres en matière de sécurité des citoyens. Cela inclut la menace de la criminalité et du terrorisme transfrontaliers.

Dans le cadre de cette priorité, la Présidence danoise encourage les activités liées à la gestion de la **politique d'immigration** et à la création du régime d'asile européen commun. La Présidence soutient le Bureau européen d'appui en matière d'asile et l'agence frontalière, Frontex, et favorise également la coopération entre ces agences. Parallèlement, la Présidence participe à la mise en œuvre d'une **politique d'élargissement** responsable, fondée sur les critères de Copenhague. En outre, la Présidence se concentre également sur la mise en œuvre de la **stratégie de voisinage** révisée.

4.2. Les priorités de la Présidence danoise dans le domaine de la politique de cohésion

Dans le programme de la Présidence danoise, la politique de cohésion est moins visible qu'elle ne l'était dans le programme de la Présidence polonaise. Le Danemark a décrit la **croissance et le développement durables dans l'ensemble de l'UE** comme l'un des éléments de sa deuxième priorité: «Une Europe dynamique». La Présidence estime que les négociations sur la future politique de cohésion font partie des négociations globales complexes sur le CFP 2014-2020 à venir. L'objectif du gouvernement danois est de faire progresser les négociations autant que possible, en vue de les clôturer au cours de la Présidence chypriote.

Selon la Présidence, la future politique de cohésion doit soutenir les priorités de la stratégie Europe 2020 en vue de renforcer l'emploi et d'encourager une croissance intelligente, durable et inclusive.

La Présidence fournit en outre un effort spécial pour encourager les projets d'infrastructure de transports de nature transnationale dans le cadre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe. Parallèlement, la politique de cohésion devrait s'inspirer des résultats déjà obtenus pour favoriser des effets encore plus importants et une croissance durable plus robuste en Europe. C'est ce qui se passera par exemple au travers d'une orientation plus marquée des résultats sur des initiatives qui font la plus grande différence et par une conditionnalité ciblée, qui cherche à garantir que les cadres nationaux pour récolter les fruits des efforts sont en place.

La Présidence danoise est favorable au soutien des synergies entre la politique de cohésion et d'autres politiques de l'UE y afférentes, ainsi qu'aux règles communes relatives aux Fonds structurels.

5. POLITIQUE DE COHESION DE L'UE APRES 2013: LA POSITION DANOISE

Le Danemark est l'un des contributeurs nets au budget de l'UE. Dans le même temps, il compte parmi les pays qui affichent la plus faible allocation de Fonds structurels par habitant et dans le budget total. Par conséquent, un aspect très important de la politique de cohésion actuelle et future est de renforcer la valeur ajoutée européenne de la politique de cohésion.

Le Danemark approuve la conclusion du cinquième rapport de cohésion¹⁷ qui indique que la politique de cohésion européenne peut avoir une influence très positive sur la situation économique et sociale des régions bénéficiaires. Le Danemark rejoint également les constatations du rapport selon lesquelles «la politique de cohésion doit rester focalisée sur la performance».

Le Danemark estime que la **stratégie «Europe 2020»** doit fortement orienter le contenu de la future politique de cohésion, étant donné que la bonne réaction face aux défis économiques de l'Europe consiste à miser sur une croissance intelligente, durable et inclusive. En cherchant à encourager la croissance économique et l'emploi à long terme, la politique de cohésion peut participer naturellement à la mise en œuvre de la stratégie «Europe 2020». Toutefois, sans oublier l'objectif spécifique de convergence, la stratégie «Europe 2020» doit orienter la manière dont les Fonds structurels et le Fonds de cohésion sont employés, mais pas la manière dont ils sont répartis entre les régions et les pays. Selon le gouvernement danois, ces derniers doivent continuer à dépendre essentiellement des niveaux de PIB.

Le Danemark attire l'attention sur l'importance de lutter contre le **changement climatique** et de s'y adapter. Les actions dans ce domaine permettront non seulement d'éviter les coûts futurs, mais pourront également constituer un facteur de croissance supplémentaire.

Selon le gouvernement danois, la future compétence de la Commission européenne et des États membres dans le domaine de la politique de cohésion doit être définie aussi précisément que possible dans la réglementation principale. Cette mesure devrait garantir la certitude juridique pour tous les acteurs et bénéficiaires de la politique de cohésion. Le Danemark peut également accepter d'autoriser la Commission à renforcer ses évaluations des programmes plus larges par le recours à des consultants professionnels.

Le Danemark estime que la politique de cohésion peut s'orienter davantage sur les résultats, et devenir ainsi plus efficace, en définissant clairement les objectifs économiques et sociaux et les aspirations de tous les programmes de cohésion, sur la base d'une analyse des besoins de la région bénéficiaire. Cette analyse devrait se fonder sur des **indicateurs de réussite** tangibles, qu'ils soient spécifiques au programme ou issus d'une liste commune d'indicateurs clés. La réussite ou l'échec de chaque programme doit être contrôlé en permanence au regard des indicateurs convenus. Le Danemark considère que les priorités générales sont, à cette fin, moins importantes que les priorités des programmes en question.

Le Danemark comprend l'importance des zones urbaines et des territoires présentant des caractéristiques spéciales pour la croissance globale de l'ensemble de la zone de l'UE. Pour cette raison, le Danemark est favorable à l'inclusion des questions urbaines dans le cadre de la future politique de cohésion. L'expérience danoise montre néanmoins que le soutien à

¹⁷ «Investir dans l'avenir de l'Europe, Cinquième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale», Commission européenne, novembre 2010.

des sous-zones sélectionnées dans une région donnée doit être évité. Le Danemark n'est dès lors pas partisan d'isoler et d'affecter des moyens supplémentaires à des fins urbaines. Si nécessaire, la réglementation actuelle permet aux États membres de prendre des mesures spécifiques liées aux zones urbaines.

Le Danemark considère l'idée de **partenariat** entre la Commission européenne, les États membres et les partenaires régionaux, locaux et sociaux comme une façon très positive d'organiser la politique de cohésion. Toutefois, selon le gouvernement danois, la réglementation actuelle permet déjà de très bien organiser ce type d'actions.

Dans un tel partenariat, la situation, les intérêts et la capacité spécifiques des différents partenaires doivent être pris en considération. Une participation standardisée d'un certain nombre de partenaires locaux, régionaux, sociaux et économiques présente le risque d'affaiblir le concept de focalisation. En conséquence, une approche standardisée vis-à-vis des acteurs et des partenaires n'est pas souhaitée par le gouvernement danois.

Le Danemark est favorable à une augmentation de l'efficacité de l'audit et du contrôle de la politique de cohésion. À cette fin, les ressources en matière de vérification doivent être concentrées dans les domaines où les plus grandes améliorations peuvent être réalisées. Cela implique d'accorder la priorité aux programmes les plus importants et aux programmes et régions qui ont connu des problèmes précédemment. En outre, le Danemark soutient l'idée de renforcer la capacité de la Cour des comptes et des autorités de gestion nationales par le financement de la cohésion.

Le Danemark est favorable à la **simplification** des règles de la politique de cohésion. Le gouvernement danois estime que les règles et orientations administratives doivent être définies de manière suffisamment large afin de pouvoir s'appliquer à tous les programmes, y compris les programmes de coopération territoriale. En même temps, ces changements doivent être confinés au minimum nécessaire afin de proposer une base de continuité et d'appliquer les enseignements tirés.

Le Danemark est favorable à l'introduction d'une réglementation unique pour tous les Fonds structurels. Cela englobe également le Fonds pour le développement rural qui fait actuellement partie de la politique agricole commune.

Selon le gouvernement danois, la politique de cohésion de l'UE doit **se concentrer sur les régions et les États membres les moins développés** de façon plus ciblée qu'actuellement. Il est possible de réduire le soutien aux régions qui ne respectent pas les critères pour obtenir l'aide à la convergence. Le Danemark comprend qu'une aide transitoire limitée est nécessaire pour les régions qui passent d'un régime de soutien élevé à un régime faible au sein de la politique de cohésion. Cette aide doit toutefois être limitée du point de vue du temps et des ressources.

La politique de cohésion doit demeurer l'instrument principal qui favorise le développement harmonieux global et la convergence au sein de l'UE, notamment par le soutien au développement économique et social dans les États membres qui présentent un retard.

CONCLUSIONS

Le Danemark est le seizième plus grand État membre de l'Union européenne. Il compte parmi les plus petits bénéficiaires des Fonds structurels pour la période de programmation 2007-2013.

Le Danemark est gouverné par une coalition de centre-gauche, qui bénéficie du soutien de la minorité au Parlement. Cette coalition, formée au lendemain des élections de septembre 2011, doit coopérer avec les représentants de l'opposition. Il convient de noter que les Danois possèdent une longue tradition de ce type de collaboration parlementaire et de la législation fondée sur le consensus.

Le Danemark est un État unitaire et tous les droits des gouvernements locaux trouvent leur origine dans la décision du Parlement danois. L'administration territoriale danoise est organisée en 5 régions et 98 communes. Leurs conseils sont élus lors d'élections générales pour un mandat de quatre ans. Contrairement aux communes, les régions ne perçoivent pas leurs propres impôts et dépendent du régime de financement spécial fondé sur la contribution de l'État et des communes.

La crise économique internationale a eu de fortes retombées sur l'économie danoise. La récession s'y est révélée profonde, avec une baisse de pratiquement 8 % du PIB entre l'automne 2007 et le printemps 2009, ainsi que de fortes retombées sur la situation budgétaire, monétaire et de l'emploi. Le budget traditionnellement bien équilibré du Danemark a subi le choc des dépenses élevées destinées à stimuler l'économie et, en 2012, le déficit budgétaire devrait atteindre 6 % du PIB. La dette de l'État a augmenté de 27,5 % du PIB en 2007 à 43 % en 2010 et devrait atteindre 60 % en 2016. Le taux de chômage s'est accru et est passé de 3,8 % en 2007 à 7,6 % en 2011, et s'avère particulièrement élevé chez les jeunes, pour lesquels il atteint les 14,2 %. La reprise après la récession de 2008-2009 demeure fragile. La croissance réelle du PIB devrait rester sous la barre de 1 % en 2012, et connaître par la suite une reprise modérée.

Pour 2007-2013, le Danemark a reçu un financement total de 613 millions d'EUR dans le cadre de la politique de cohésion: 510 millions d'EUR au titre de l'objectif «Compétitivité régionale et emploi» et 103 millions d'EUR au titre de l'objectif «Coopération territoriale européenne». L'ensemble du territoire du Danemark est admissible au titre de l'objectif «Compétitivité régionale et emploi». Le recours à ce fonds est planifié dans les deux programmes opérationnels: «Innovation et connaissance» (255 millions d'EUR, FEDER) et «Plus d'emplois et de meilleure qualité» (255 millions d'EUR, FSE).

Les activités de la Présidence danoise se concentrent sur quatre priorités: une Europe responsable, une Europe dynamique, une Europe verte et une Europe sûre. Toutefois, en raison de la crise financière en Europe et de la crise de la dette dans plusieurs États membres de l'UE, les activités liées au rétablissement des finances publiques, au pacte fiscal, à la reprise économique, aux améliorations du marché unique et aux nouvelles règles des marchés financiers jouent un rôle dominant. Par ailleurs, les négociations sur le futur cadre financier pluriannuel constituent une grande priorité de la Présidence danoise.

La Présidence danoise accorde relativement moins d'attention que la Présidence polonaise à l'avenir de la politique de cohésion. Les négociations sur la proposition de la Commission sont liées aux négociations sur le CFP 2014-2020. Selon la Présidence, la future politique de cohésion doit contribuer à la mise en œuvre de la stratégie «Europe 2020». La politique de cohésion doit se focaliser davantage sur les régions et les États membres moins développés. Ses principales modifications doivent concerner les améliorations de sa performance.

BIBLIOGRAPHIE

- «Fiche pays - Danemark», Commission européenne, DG REGIO, février 2012.
- «*Country Report. Denmark*», Economist Intelligence Unit, janvier 2012.
- «Commentaires danois sur les conclusions du cinquième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale: l'avenir de la politique de cohésion», 2011.
- «L'Europe à l'œuvre. Priorités de la Présidence danoise. 1^{er} janvier 2012 - 30 juin 2012».
- «*Factsheet Denmark*», ministère des affaires étrangères du Danemark, avril 2009.
- «Investir dans l'avenir de l'Europe, Cinquième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale», Commission européenne, novembre 2010.
- «Études économiques de l'OCDE - Danemark», OCDE, janvier 2012.
- «*Regional Development Policies in OECD Countries*», OCDE, 2010.
- «*Structure and Operation of local and regional democracy – Denmark. Situation in 2008*», Conseil de l'Europe, décembre 2008.
- «*The Regions in Brief*», Danish Regions, 2012
- «*The Committee of the Regions and the Danish Presidency of the Council of the European Union - 2012*», Comité des régions, février 2012.

Sites internet:

<http://www.denmark.dk> - Portail d'information officiel du Danemark

<http://www.danmarksvaekstraad.dk> - Site officiel du conseil danois pour la croissance

<http://www.dst.dk/> - Site officiel de l'office des statistiques du Danemark, «Denmarks Statistik»

<http://ec.europa.eu/> - Site officiel de l'Union européenne

<http://www.im.dk/English.aspx> - Site officiel du ministère de la santé

<http://kongehuset.dk/francais> - Page d'accueil de la monarchie danoise

<http://www.regioner.dk/> - Page d'accueil de Danish Regions

<http://www.state.gov/> - Site du département d'État des États-Unis

<http://www.stm.dk> - Page d'accueil du cabinet du Premier ministre danois

<http://www.thedanishparliament.dk> - Site officiel du Parlement danois - Folketing

DIRECTION GENERALE DES POLITIQUES INTERNES

DÉPARTEMENT THÉMATIQUE **B** POLITIQUES STRUCTURELLES ET DE COHÉSION

Rôle

Les Départements thématiques sont des unités de recherche qui fournissent des conseils spécialisés aux commissions, délégations interparlementaires et autres organes parlementaires.

Domaines

- Agriculture et développement rural
- Culture et éducation
- Pêche
- Développement régional
- Transport et tourisme

Documents

Visitez le site web du Parlement européen: <http://www.europarl.europa.eu/studies>

SOURCE PHOTO: iStock International Inc., Photodisk, Phovoir

